



COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS DU 15.10.2019

Rapport concernant la réfection des vestiaires au Centre sportif du Blanché, y compris les vestiaires provisoires

La commission équipements publics s'est réunie en date du 15 octobre 2019 afin d'étudier la réfection des vestiaires au Centre sportif du Blanché, y compris les vestiaires provisoires.

Pour rappel, cette rénovation demandée par le FC Grand-Saconnex a fait l'objet d'une motion, acceptée à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 12 novembre 2018 ainsi que d'une motion orale en juin 2019.

La commission s'est réunie en urgence au mois de juillet pour visiter les vestiaires, mais il était trop tard, vu l'ampleur des travaux, de les faire pendant l'été sans voter un crédit.

La commission regrette que les documents concernant cette rénovation n'aient pas été disponibles sur CMnet dans les délais, la raison étant qu'ils n'étaient pas finalisés.

Il faut rappeler qu'une demande de dérogation avait été faite en 2015 pour ne pas assainir les lieux, car une démolition à terme était peut-être envisagée. Cette dérogation est valable jusqu'en 2025, mais l'état de délabrement du lieu demande d'agir rapidement.

Des travaux sont nécessaires pour les vestiaires du Club de football et du Club de tennis. Les travaux concernant la carbonatation seront également réalisés, des devis ont été demandés et ces travaux seront pris sur le budget d'entretien.

Les travaux envisagés comprennent la réfection des peintures, actuellement au plomb, le désamiantage et le remplacement des fenêtres, des remplacements de luminaire et des travaux d'électricité ainsi que de plomberie. La peinture extérieure des vestiaires provisoires sera refaite.

Les chiffres présentés relèvent de plusieurs devis. Concernant le désamiantage et le plomb, les entreprises doivent être agréées par le SABRA.

La commission recommande au Conseil administratif de mettre en place un planning pour ces travaux ne préteritant pas le FC Grand-Saconnex et le Club de tennis. Un phasage est donc nécessaire.

L'ensemble de cette rénovation est estimé, avec un divers et imprévu de 10%, à CHF 140'811.-, il faut ajouter les CHF 8'000.- pour les faïences des vestiaires du Club de tennis ainsi que les fenêtres de ces derniers à changer.

La commission privilégie de faire le maximum possible dans les conditions actuelles et de faire également les vestiaires du Club de tennis. La commission propose de voter un crédit de CHF 180'000.-, car elle juge ces travaux nécessaires et son objectif est de pouvoir agir le plus vite possible.

La commission demande au Conseil administratif de présenter à la commission les chiffres finalisés et le planning avant de commencer les travaux.

La commission a accepté à l'unanimité des membres présents le budget de rénovation des vestiaires du Blanché et recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Raymond Chabry
Rapporteur

Grand-Saconnex, le 15 octobre 2019



COMMISSION DES FINANCES

Rapport relatif au budget 2020

Dans ses séances des 28, 29 et 31 octobre 2019, la commission des finances a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2020 de la ville du Grand- Saconnex.

Trois commissions spécifiques s'étaient penchées sur les lignes du budget qui les concernaient directement. La commission des finances a validé leur travail. Elle remercie les commissions « équipements publics », « sociale » et « culture, sports et loisirs » pour les rapports circonstanciés qui ont été fournis à temps.

La commission de « équipement publics » relève qu'à partir de l'année prochaine, avec IMMOSTRAT, les prévisions concernant l'entretien des bâtiments seront plus précises dans le budget. La commission relève l'importance de faire les entretiens nécessaires sur nos équipements.

La commission des finances décide que dorénavant les commissions « Culture, sport et loisirs » et « Social » traiteront l'ensemble des lignes les concernant.

La commission regrette que le Conseil administratif ait signé une convention avec la compagnie Les Arts pour être troupe résidente dans le théâtre de la Ferme Pommier sans avoir au préalable sollicité l'approbation de la commission « Culture, sport et loisirs ». Elle demande au Conseil administratif d'avoir une meilleure communication et demande que la commission « Culture, sport et loisirs » se prononce rapidement sur cette ligne budgétaire.

Dans budget 2020, les impacts de la RFFA (réforme fiscalité et financement de l'AVS) ont été pris en compte. Selon les estimations du département des finances, il y aurait une baisse des revenus de CHF 169'000.- pour 2020.

Les principales augmentations des charges sont liées :

- à l'engagement de 2.5 ETP pour l'année 2020, un poste d'architecte au service SATPE, un poste de délégué à la vie associative et local et demi-poste de correspondant informatique,
- à l'augmentation des frais pour l'entretien des bâtiments,
- aux divers ponctuels,
- et au Fonds de péréquation intercommunale.

On note une diminution des amortissements et des charges financières, ce qui y est positif compte tenu des divers investissements à venir.

Afin de donner davantage de capacité d'investissement dans les années qui viennent, la commission soutient la proposition du Conseil administratif d'effectuer un amortissement complémentaire au mois de décembre 2019 en cas de boni provisoire suffisant. Cette possibilité sera donnée par une délibération qui sera soumise au Conseil municipal et le montant sera spécifié lorsque les derniers chiffres de prévision des recettes et des charges seront connus du service des finances.

0.7% des charges budgétées sont attribuées à l'aide au développement.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé, par 5 oui et 1 non, le budget de fonctionnement 2020 présentant un montant de CHF 43'247'400.- aux charges et de CHF 43'861'400.- aux revenus, soit un boni de CHF 614'000.- sous réserve de la présentation de la convention à la commission « Culture, sport et loisirs » ;
- Fixé, à l'unanimité, à CHF 30.- le montant minimum de la taxe professionnelle pour 2020 ;
- Fixé, à l'unanimité, à 44 le nombre de centimes additionnels pour 2020 ;
- Approuvé, à l'unanimité, à 100 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens ;
- Autorisé, à l'unanimité, le Conseil administratif à renouveler les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé, si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;
- Approuvé, à l'unanimité, les indemnités aux Conseillers municipaux à CHF 100'000.- ;
- Approuvé, à l'unanimité, les indemnités aux Conseillers administratifs à CHF 288'000.-

La commission remercie le Conseil administratif, ainsi que M. Duchosal et Mme Herzig du service des finances pour l'ensemble et la précision des renseignements qui lui ont été apportés.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le Conseil municipal à adopter les délibérations correspondantes qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 31 octobre 2019

Sandra PORTIER
Rapporteur